



Lou Crousen

Janvier 2022

Bulletin municipal de la commune de Cros

CHÈRES CROUSENNES, CHERS CROUSENS,

2021 a été une année difficile pour beaucoup mais elle a été très douloureuse pour toutes ces familles qui au cours de ces douze derniers mois ont perdu un être cher. Je ne peux écrire ces quelques lignes du premier *Crousen* de 2022, sans avoir une pensée très sincère pour celles et ceux qui nous ont quitté au cours de l'année passée.

Sur le *Crousen* d'octobre j'écrivais qu'on nous annonçait que le bout du tunnel était en vue et que j'espérai qu'il ne soit pas trop loin... Patatras nous sommes repris par une nouvelle vague et on nous en annonce une sixième pour dans quelques semaines après que ce foutu virus ait une nouvelle fois muté pour devenir Omicron.

La crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et de protection qui en découlent, modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle et naturellement cela impacte la convivialité dans la commune.

Cela a aussi des conséquences sur la vie municipale, les conseils municipaux se déroulent à nouveau à huis clos et les réunions publiques ne peuvent plus être organisées. C'est d'autant plus préoccupant que nous allons engager les réflexions sur l'établissement de la carte communale et sur la mise en sécurité de la traversée du village. Ces deux projets que nous pensons très importants ne peuvent être conduits que dans la transparence, dans l'information et les échanges avec la population concernée. Si la situation perdure nous serons conduits à être imaginatifs afin que ces projets ne soient pas trop retardés et que vous ne soyez privés ni de l'information ni des débats qui sont essentiels afin que ces opérations répondent à nos besoins et soient comprises et acceptées par le plus grand nombre.

L'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire dans les prochaines semaines et la recrudescence de l'épidémie me conduisent à annuler la cérémonie des vœux initialement prévue dans la première quinzaine de janvier. C'est la deuxième année consécutive depuis que vous m'avez élu maire en 2016 que je suis conduit à annuler ce moment de rencontre et de partage. Je le regrette vivement car ce moment rituel est toujours l'occasion de se retrouver et d'échanger. C'est aussi le moment où je peux vous présenter l'état de la commune, de dresser le bilan des actions de la municipalité et de vous informer sur les futurs projets. Toutefois, vous pouvez retrouver toutes les décisions importantes en consultant les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune cros-cevennes.fr.

Dans tous les cas et comme l'année dernière, je reviendrai, certainement par un courrier dans le courant de janvier, plus complètement sur l'année communale 2021 et sur l'avancement du programme de mandature que nous vous avons proposé lors des dernières élections.

Lorsque vous lirez ces lignes les fêtes de fin d'année seront passées. Nous espérons tous qu'à nouveau réunis en famille ou entre amis nous puissions les traverser sans contraintes. Cela n'a pas été le cas et nous avons dû jongler entre ces moments de joie et de plaisirs et l'impérieuse nécessité de maintenir les gestes barrières afin de réduire la transmission du virus et préserver les plus fragiles. Aujourd'hui et dans les semaines qui viennent nous serons plus que jamais conduits

LE MOT DU MAIRE



à poursuivre cette nouvelle manière de se comporter en aérant fréquemment les pièces même en hiver, en respectant les distances et appliquant les gestes barrières. C'est l'intérêt de tous afin de revenir rapidement à une vie normale.

Pour terminer ces quelques lignes, en mon nom et au nom du conseil municipal de Cros ainsi qu'au nom de tous les employés municipaux, je souhaite que 2022 vous apporte, à vous et à vos proches, la joie le bonheur et surtout la santé.

Bonne et heureuse année 2022
Le maire, Christian Clavel

URBANISME

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Le ministère de la Transition écologique a demandé à toutes les communes de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2022 la saisine par voie électronique de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, etc.). Grâce à cette dématérialisation vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne et les transmettre sur l'adresse dédiée à l'urbanisme urbanisme.cros30099@gmail.com que la mairie a mis en place à cette fin.



Dès aujourd'hui si vous avez un projet de construction, d'aménagement ou si vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou encore demander un certificat d'urbanisme il faut se rendre sur le site service-public.fr, puis « LOGEMENT », ensuite « Urbanisme » et laissez vous guider. À noter que le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas obligatoire.

La mairie continue de recevoir vos demandes sur support papier comme avant.

CHEMINS RURAUX ET PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La commune présente un attrait certain pour les amateurs de randonnées pédestres. Cette pratique contribue à l'activité économique locale et par cela au maintien de la population et des services sur notre territoire. Pour favoriser ce tourisme « vert » le département, la communauté de communes et la commune se sont engagés dans le déploiement d'un réseau de sentiers de randonnée. La plupart de ces sentiers utilisent les chemins ruraux et il est regrettable de constater que certains propriétaires interdisent leur accès au prétexte que ces chemins passent trop près de leur maison. En cela ils sont en totale infraction avec le code rural.

Un petit rappel est donc nécessaire : les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. Ils sont répertoriés à la mairie et leur tracé apparaît sur le cadastre. À l'origine ils ont été créés pour relier entre-elles les parties habitées des communes. C'est pourquoi ils « passent » souvent au plus près des habitations. Étant propriété de la commune et ouverts au public leur suppression ou leur déplacement ne peu-

vent être réalisés qu'à l'initiative du conseil municipal et en suivant une procédure très précise, longue et après enquête publique. La municipalité de Cros ne s'oppose pas au déplacement d'un chemin car la proximité des habitations est parfois une gêne pour les propriétaires et pour les randonneurs, mais elle se doit de respecter les procédures légales. Ces procédures ont un coût qui est à supporter par celui qui demande le déplacement du chemin.

NATURE

BALADES À CROS

La mairie a mis en place une équipe constituée de conseillères et conseillers municipaux pour repérer, marquer et nettoyer certains chemins communaux et ruraux sur Cros. Le but de cette démarche est de permettre de se promener sur les 1 600 hectares de notre belle commune. De plus cela favorise l'écotourisme et permet aux propriétaires de gîte de pouvoir proposer à leurs clients des balades agréables.

Deux boucles à découvrir

Nous avons pour le moment mis en état et balisé deux boucles :

— **La Boucle de l'eau**, un parcours de 7,5 km de difficulté moyenne.

Itinéraire : prendre le pont au niveau du Moulin des Arnaudes, puis le chemin allant vers le Buisson pour arriver au point haut à la Rouvière, descendre dans la vallée du Vidourle en passant par le pont de l'Esclafar, puis Fanabrègue, puis Malignos et retour par l'ancienne route de Saint-Roman-de-Codières.

— **La Boucle de l'église**, petit parcours facile de 3 km.

Itinéraire : Prendre le pont du Moulin de Cardy, puis le chemin vers Crouzet, descendre vers les Terrasses, puis arrivée à l'église de Cros, retour par le pont vieux (Bancillon).

Nous avons commencé à marquer d'autres chemins sur la Fage et Bantarde. Nous ne manquerons pas de vous informer aussitôt que les itinéraires seront prêts.

En parallèle, d'autres chantiers concernant les chemins sont en cours sur notre commune. Il s'agit des chemins intercommunaux mis en place par la Communauté de Communes Piémont Cévenol. Ils seront terminés fin janvier. Pour certains, ils empruntent des portions de chemin déjà balisés par la commune, en voici la liste :

- départ de la Borie route de Lasalle, arrive au mas de l'Euze et remonte sur Colognac avec un embranchement à Bouségur qui en passant par la Rouvière monte jusqu'au Cayrel ;
- départ de Faventine jusqu'à Sauzet et récupère les chemins déjà cités ;
- départ du moulin des Arnaudes à la Rouvière (même tracé que la 1^{re} partie de la Boucle de l'eau) ;
- départ du pont vieux de Bancillon jusqu'à Sauzet et récupère les chemins déjà cités ;
- côté Fage, départ de la Mazade en passant par le mas de Lafont, itinéraire jusqu'à Cambo ou au Poujet.

Un topo guide pour ces chemins sera prochainement édité par la CCPC.

Pour information ces chemins sont communaux ou ruraux donc publics mais traversent des propriétés privées (cf article « Chemins ruraux et propriété privée »), à vous de faire preuve de respect lorsque vous les empruntez. Vous trouverez les dépliants explicatifs en mairie ou dans les gîtes de la commune.

En espérant avoir le plaisir de vous croiser sur ces chemins.



Photo © Eric Malcoste



Photo © Christophe Grousset



AUTO-TEST...

Si tu descends l'escalier en tenant la rampe,
Si en le remontant, tu réveilles une crampe,
Si tu cherches ta clef le matin en sortant,
Et la recherche encore le soir en rentrant,

Réfléchis ! Pose-toi une question !

Si ton parcours « santé » est jalonné d'arrêts,
Si après le repos, tu peines à démarrer,
S'il te faut deux cents pas pour faire un hectomètre,
Si tes mollets sont durs comme la peau de guêtre,

va chez le kiné te faire masser !

Si tu ne rêves plus le nez dans les étoiles,
C'est qu'elles sont souillées tes pauvres cervicales !
Si tu marches en canard comme un pingouin manchot,
À cause de ta hanche et de ton mal de dos,

vois un ostéo et un podolo !

Si les boules en leur sac sont trop lourdes à porter,
Si le but est trop loin lorsqu'il te faut pointer,
Si la selle est trop haute et le guidon trop bas,
Si tu zigzagues dès le premier faux plat,

Mets les boules au placard et suspend le vélo !

Si les bancs publics sont trop bas pour t'y asseoir,
S'ils sont toujours placés loin des urinoirs,
Si les trottoirs des rues sont devenus étroits,
S'il te faut une canne pour marcher bien droit,

vois un diabéto et un rumatho !

Si tu ne salues pas les amis que tu croises,
Si tu n'entends pas ton horloge comtoise,
Si tu as mal au sternum, juste dans le creux,
Si tu ne respères qu'une fois sur deux,

File chez l'ORL puis l'ophtalmo,
... Et n'oublie pas le pneumo après le cardio.

Quand tu auras épuisé le catalogue,
Des spécialistes aux doux prénoms d'« ologues »,
Si tu pousses la porte de la pharmacie,
Aussi souvent que celle de l'épicerie,

Ne te pose plus de question :
Tu es devenu vieux ! Mon vieux...

Mais, jour après jour, réjouis-toi quand même,
Car beaucoup d'autres n'ont pas eu cette veine !

Roubi

S'INFORMER



SOYEZ INFORMÉ FACILEMENT AVEC L'APPLI PANNEAUPOCKET

PanneauPocket est une application qui vous permet de recevoir directement sur votre mobile les informations concernant la vie de la commune.

Travaux, informations diverses, manifestations culturelles... vous ne pourrez plus ne pas savoir sur ce qui se passe à Cros.

Une application gratuite pour les utilisateurs

L'usage de PanneauPocket est gratuit et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

En 4 clics, une application simple à installer et à utiliser

- 1 Ouvrez votre application PlayStore, AppStore ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette...
- 2 Tapez « PanneauPocket » dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)...
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir »...
- 4 Une fois l'application chargée vous pouvez taper Cros dans la case blanche ou choisir une autre commune. Cliquez sur le ♥ à côté du nom de la commune. Balayez simplement l'écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune en temps réel.

CROS EN IMAGES



CONCOURS PHOTO : ET LES GAGNANTS SONT...

Le jury c'est réuni pour choisir les gagnants du 1^{er} concours photo organisé par la mairie. La tâche n'a pas été simple au vu de la qualité et du nombre de photos reçues (près de 200) et de leur qualité. Mais, il a bien fallu choisir et voici les lauréats* :

Catégorie Nature/Paysage : 1^{er} prix : Gauthier Willm — 2^e prix : Véronique Hayot

Catégorie Habitat : 1^{er} prix : Gauthier Willm — 2^e prix : François Certeux

Catégorie Portrait : 1^{er} prix : Pauline Wattiez — 2^e prix : Alain Compan

Grand Prix du jury : Véronique Hayot

Toutes nos félicitations à eux toutes et tous.

* Faute de participants dans la catégorie « Jeunes -16 ans », il a été décidé de scinder la catégorie « Habitat/Portrait » en deux catégories distinctes.

BIEN-ÊTRE

PRENEZ SOIN DE VOUS

L'association PaoLina Yoga a récemment vu le jour à Cros. Elle propose des cours d'Hatha Yoga tous niveaux, dans une volonté de réunir et de partager. Au cours de la séance toute douce ou un peu plus dynamique selon l'humeur du jour, on se retrouve pour se recentrer, respirer et pour bouger notre corps en conscience.

Pauline, qui dispense ces cours, se forme en Inde depuis 2012, multiplie les formations tant théoriques, philosophiques que pratiques. Elle cherche à apprendre cette discipline dans les lieux les plus authentiques et auprès de grands maîtres.

Les cours se font sur réservation, les lundis 9h30 et jeudis 18h00 à la mairie.

Pour réserver ou pour toutes informations, contactez Pauline 07 50 93 10 65.

PATRIMOINE

UN GOÛTER PATOIS... POUR TOI !

Ah... le patois, ce langage mystérieux mais si choyé par nos anciens et interdit dans certains foyers. Ce dialecte étrange qui peut faire sourire les plus jeunes et en interroger d'autres. Mais ce patois, fait parti de notre histoire et de notre patrimoine. Il était parfois différent d'une vallée à l'autre, il est riche du quotidien des habitants d'ici.

Vous parlez le patois ? Votre voisin ? Un ami ou connaissance ? Faites-vous connaître auprès de Céline Deshors, conseillère municipale, déléguée à l'action sociale au 06.31.06.82.73.

Dès les beaux jours, une rencontre amicale autour d'un goûter printanier, ouverte à tous sera organisée afin d'échanger, d'apprendre, ou plaisanter avec des anecdotes que chacun doit avoir dans un coin de sa mémoire.

À la suite de ces échanges, un lexique pourra être établi et enrichi au fil du temps et peut-être éviterons-nous que cette langue ne « tombe aux oubliettes ».

AGENDA

■ Association Musika'Cros

L'association se réveille de son long sommeil forcé... Elle reprend du service et prépare sa programmation pour l'année 2022.

Notre assemblée générale aura lieu le **jeudi 10 février à 18h30** à la mairie, vous êtes conviés à venir nous rencontrer.

Cette AG sera également l'occasion d'accueillir les nouveaux membres désirant soutenir l'association en adhérant (10 €) et/ou en devenant membres (très) actifs lors des spectacles (installation, intendance, rangement...).

■ Association Écoute & Regard

Pour des raisons techniques, l'association est amenée à remplacer le **vendredi 11 mars à 20h30** la projection du film documentaire « Marion Dufresne, navire des îles extrêmes » par une conférence d'Alain Renaux ethnobotaniste intitulée « De la naissance de l'Univers à la naissance des plantes ».

Cette conférence-diaporama propose de façon distrayante, de retracer les événements majeurs de l'histoire de l'Univers, depuis les premières secondes jusqu'à la formation de la vie. Elle a pour but principal, en expliquant les liens unissant les étoiles aux êtres humains, de faire comprendre à chacun qu'il est UN avec l'Univers, et que nous sommes une seule et même unité d'énergie.

Le thème étant volontairement simplifié pour qu'un enfant de 10 ans puisse comprendre, cette conférence s'inscrit tout à fait dans le cadre d'une soirée familiale.

ÉTAT CIVIL

■ Naissance

— Azel YUNG, née le 5 septembre, fille d'Alexandra et Florian.

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue à Azel.

INFOS UTILES

La mairie est ouverte le lundi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 15h00 à 19h00.

Téléphone : 04 66 77 24 70 – Courriel : communecros@wanadoo.fr

Site Internet de la commune : <https://cros-cevennes.fr/>

Lou Crousen est le bulletin municipal de Cros. Il est distribué gratuitement chaque trimestre. Afin de réduire les dépenses de papier et d'encre ou si vous habitez en dehors de la commune, vous pouvez vous abonner auprès de la mairie pour recevoir par courriel une version digitale.

Christian Clavel, maire de Cros, est responsable de l'édition. Frank Dubiez en fait la mise en page.



Janvier 2022

Les vœux du maire

VŒUX POUR L'ANNÉE 2022

L'année 2022 commence comme l'année précédente avait commencé, le virus est toujours présent. Sa dernière mutation est parait-il moins dangereuse mais plus contagieuse mais le résultat est le même et pour la deuxième année consécutive l'équipe municipale ne pourra présenter ses vœux à la population en votre présence autour de la traditionnelle galette des Rois comme nous le faisons depuis 2017. Les nouvelles conditions imposées par les autorités de tutelle compte tenu de la situation sanitaire ne peuvent être respectées dans la salle polyvalente de la Mairie.

Je le regrette car ce moment d'échange direct avec la population est très important pour un maire et les élus municipaux.

D'autant plus important que la pandémie que nous subissons depuis 2 ans limite très sérieusement les possibilités de vous rencontrer.

En ce début d'année je voudrai que nous ayons une pensée sincère pour tous ceux qui nous ont quitté en 2021, pour leur famille et pour celles et ceux qui ont du faire face à la maladie ou qui sont en difficulté.

C'est dans ces moments difficiles qu'ils doivent pouvoir compter sur la solidarité de tous, surtout dans nos petits villages où tout le monde se connaît.

Mais comment espérer la solidarité alors que je constate souvent, même chez nous que de petits problèmes de voisinage pouvant très facilement être résolus avec un peu de bon sens et d'altruisme, tant les motifs sont superflus et insignifiants en regard de la situation difficile dans laquelle nous vivons, aboutissent à des conflits dont on ne peut qu'espérer qu'ils pourront s'apaiser lorsque la raison reviendra.

Je formule donc pour 2022 le vœux que la sagesse et la cordialité chez tous se manifestent à nouveau dans notre belle vallée du Vidourle.

Je remercie, les soignants et tous ceux qui pendant ce temps continuent avec abnégations à combattre l'épidémie et à apporter à tous, les soins nécessaires pour passer cette épreuve.

Merci aussi au personnel communal qui malgré les difficultés a toujours été présent afin que le service public, celui que nous vous devons, puisse être maintenu.

Et je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi la commune pour y écrire une nouvelle page de leur vie. Je suis sûr qu'ils s'y plairont et qu'il ouvriront là de nouvelles dynasties de Crousens.

Bilan 2021

Malgré ces obstacles liés à la pandémie il s'est passé des choses en 2021, jetons-y un dernier regard :

Encore une fois l'été a été très chaud et sec mais les travaux réalisés en 2018, 2019 et 2020 aussi bien sur le réseau de La Rouvière que sur celui de Mas de Bourguet ou de Vidourle, ont permis de passer la période estivale sans coupures significatives d'eau. Des fuites bien sûr il y en a eu et elles sont toujours compliquées à localiser, tant les plans de nos divers réseaux sont faux. Le renouvellement de nos



Photo © Eric Maicoste

15 km de réseaux, très vieux et à bout de souffle, prendra encore beaucoup de temps et d'argent. Il faut en être conscient.

Mais il n'y a pas eu que l'eau qui a occupé les élus... La voirie et ses abords :

- 2021 a vu la mise en sécurité de la paroi de la route du Pouget où de gros blocs de rocher menaçaient de se détacher et de tomber sur la chaussée. L'emmaillotement par des grillages spéciaux de la totalité de la paroi (coût d'environ 40.000 € financés en partie par les ressources issues des amendes de police) rassurera celles et ceux qui empruntent la route du Pouget.
- À Cros comme dans beaucoup d'autres communes les ponts on a su les construire mais on a oublié longtemps que sous l'effet du temps et des intempéries leur pérennité était menacée. Les entretenir pour pouvoir les conserver et pouvoir franchir nos cours d'eau en sécurité était devenu un impératif. Depuis 2017 après inspection de tous les ouvrages par des spécialistes, un programme de réparation des 7 ponts supportant des voies communales a été entrepris par la commune. Après le Pont de Bancillon en 2017, le pont sur la Gravière en 2019, c'était au tour des ponts submersibles du Moulin de Cardy et du Mas de Baumel de bénéficier d'une cure de jouvence. Les maçonneries en béton armé étaient très épaufrées, le ferrailage des sous faces des tabliers était apparent et très oxydé, parfois rompu, mais surtout les fondations avaient quasiment totalement disparues emportées par les crues furieuses du Vidourle. Grâce aux aides de l'État et du département qui ont financé au total 55% des 110.000 € HT du coût des travaux, leur pérennité est assurée face à quelques nouvelles colères du fleuve.
- Les revêtements des chemins communaux du Pouget et de la Jasse ainsi que le parking du temple ont été refaits en tout ou partie afin de prolonger leur durée de vie et conserver celle de nos pneumatiques.

2021 a vu aboutir aussi, après plus de 2 ans de pourparlers et négociation avec les propriétaires des terrains et les utilisateurs habituels, la création d'un chemin communal carrossable desservant le hameau de Crouzet. Là aussi l'État nous a aidé pour 30% du coût des travaux (30.000€ HT) et nous espérons que le département viendra lui aussi, comme promis, pour 25%, contribuer à réduire la part que la commune a investi dans ce projet

Une autre opération qui s'est terminée l'année passée c'est le Verger des sauvages. Je rappelle que ce projet a pu être mené dans le cadre des « budgets participatifs citoyens » du Conseil régional. De nombreux habitants de Cros mais aussi de toute la Région Occitanie ont soutenu notre projet en apportant leur suffrage sur Internet qui a de ce fait terminé 5^e sur plus de 70 candidatures retenues dans les 13 départements de la Région Occitanie et a pu ainsi être subventionné à hauteur de 80%. Ce verger singulier, car constitué d'arbres et arbustes fruitiers sauvages issus de notre territoire communal, ne sera abouti en fait que dans quelques années lorsque « dame nature » aura fait pousser les plantations que nous avons prélevées sur la commune et replantées dans le verger. Mais il participera à la conservation et à la connaissance de notre patrimoine naturel pour les générations futures. De plus c'est un joli lieu de promenade que nous inaugurerons avant l'été si les conditions le permettent.

Enfin nous avons engagé les études pour la mise en sécurité de la traversée du Village car la circulation y est toujours trop rapide malgré la signalisation mise en place et nous avons lancé la recherche d'un bureaux d'études pour nous accompagner dans l'établissement de la carte communale.

En 2021 et pour préparer l'année 2022 nous avons également constitué et transmis les dossiers de demandes de subvention au Conseil départemental du Gard et à l'Agence de l'eau pour le remplacement des dispositifs de traitement de l'eau, actuellement réalisé avec du chlore, par des dispositifs à ultra- violet, aux réservoirs de Fourniels, de Driolle et au captage de Vallon d'Esclafar ainsi que pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP) qui nous permettra entre autre, d'avoir des plans plus précis de la position de nos conduites d'eau et de pouvoir se projeter dans l'avenir pour d'éventuelles extensions de réseaux ou leurs renforcements.

Ces deux projets dont le montant total avoisine les 240.000 € HT hors alimentation électrique ont été validés en décembre dernier par la commission technique de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental du Gard, les attributions financières devraient être fixées en avril 2022. Espérons qu'elles seront favorables car ces projets que nous considérons comme essentiels peuvent être financés jusqu'à 80% du montant des travaux.

Les activités culturelles et associatives ont elles aussi été impactées par la situation sanitaire. Mais chaque fois qu'il y a eu l'opportunité de présenter un spectacle ou de créer une animation cela a été fait, mais avec les conditions sanitaires c'était compliqué. Quelques concerts, films, conférences, expositions ou spectacles vivants ont pu quand même être présentés. Je remercie ici les membres des associations culturelles qui

malgré les difficultés ont essayé de maintenir le lien social dans la commune. Je regrette qu'à cause de la Covid, le club le plus ancien de Cros « Rencontres et amitié » n'ait pu tenir ses réunions hebdomadaires ni organiser son voyage et son repas annuel. Ne pas voir le préau ouvert le jeudi a été une grande tristesse.

Enfin comme annoncé l'année dernière et pour répondre à une demande de plus en plus pressante, la réhabilitation des chemins ruraux a été engagée. Ces chemins publics qui historiquement permettaient aux habitants de relier les divers lieux de vie de la commune sont aujourd'hui plébiscités par les randonneurs. Je sais que cela pose parfois quelques problèmes mais la municipalité est prête à essayer de trouver des solutions permettant de satisfaire à la fois le propriétaire du terrain traversé et l'intérêt général. Je rappelle que ces chemins sont ouverts au public, que sauf preuve du contraire ils sont réputés appartenir à la commune, et que la jurisprudence et les lois y compris la loi dite « 3DS » en cours de discussion au parlement sanctuarisent les chemins ruraux.

Deux rendez-vous importants ont eu lieu en 2021, et comme je l'ai déjà écrit ils ont été très décevants en terme de participation des électeurs. Lorsque l'on sait l'importance pour notre vie de chaque jour des conseils régionaux et départementaux il n'est pas compréhensible qu'à peine un électeur sur deux à Cros, où d'habitude la participation est forte, soit venu voter. Je souhaite ardemment que ce devoir démocratique s'exprime massivement lors des prochaines échéances de 2022 pour l'élection du Président de la République puis l'élection de notre représentant à l'Assemblée nationale.

Que sera 2022 ?

Nous espérons d'une part que nous sortirons enfin de la situation sanitaire qui freine toute l'activité, et que nous pourrions engager les études relatives à l'établissement de la carte communale, et poursuivre celles de la mise en sécurité de la traversée du village.

Pour ces deux projets l'équipe municipale souhaite une forte consultation de la population et pour cela il faut que la situation sanitaire soit maîtrisée. Nous prendrons le temps nécessaire mais nous devons aller au bout de ces deux opérations. À noter que la mise en sécurité de la traversée du village nous conduira à remplacer d'abord la conduite principale d'eau potable en amiante ciment très fragile, vieille de presque 60 ans, et très « fuyarde » de la Pieuzelle jusqu'au Bouzigaud. D'ores et déjà nous réfléchissons avec un bureau d'études comment réaliser ces travaux en perturbant le moins possible la vie des habitants et des utilisateurs de la route départementale. Ce chantier cher et compliqué est pourtant essentiel pour notre avenir vu la baisse systématique de nos ressources en eau. Il devra être entrepris malgré la gêne et le mécontentement qu'il provoquera.

Dans le domaine de l'eau, nous remplacerons avant l'été la conduite d'eau potable entre les Pauses et la Laurède sur le réseau de la Rouvière qui nous a créés au printemps dernier et cet été beaucoup de soucis. Nous poursuivons la pose de vannes de sectionnement afin de faciliter la gestion de nos divers réseaux d'eau potable et si les subventions demandées sont attribuées, comme indiqué ci-dessus nous substituerons les dispositifs de traitement au chlore par des dispositifs UV et nous réaliserons le SDAEP.

En petits travaux d'investissement nous poursuivons à la demande des jeunes de la commune l'aménagement de l'aire de loisirs en créant un espace ping-pong à la disposition de tous et nous engagerons l'aménagement du petit parking des Pauses afin de valoriser la splendide vue qu'il y a de ce point sur la vallée.

Nous poursuivons le balisage de certains chemins ruraux afin d'offrir à la population mais aussi à ceux qui nous font le plaisir de venir passer quelques jours chez nous, plus d'itinéraires de randonnée à la découverte de nos paysages.

Enfin avec l'aide financière et technique du Parc national des Cévennes et du Syndicat mixte d'électrification du Gard nous entreprendrons la régénération de notre éclairage public afin de le rendre moins gourmand en énergie, plus efficace pour la population et plus en phase avec le respect de notre environnement.

Cet environnement est très fragile et notre devoir est de mettre tout en œuvre pour le préserver. Aussi je rappellerai les mesures que nous devons prendre pour éviter que des incendies de plus en plus fréquents et meurtriers dans nos régions du sud viennent détruire nos paysages et les sanctions qui pourront être prises si ces mesures n'étaient pas appliquées avant la saison estivale. Le débroussaillage autour des habitations est le moyen le plus simple et le plus efficace pour limiter la propagation des feux, faciliter l'intervention des services de secours, protéger les habitants et sauvegarder les habitations. Alors un seul geste avant l'été prochain : débroussaillons !

Depuis quelques années nous avons engagé de nombreux travaux afin de rendre la vie des habitants plus facile et rendre la commune plus attrayante, cela s'est fait en restant chaque jour très vigilant sur les finances communales. La recherche perpétuelle de subventions nous a permis de réaliser toutes ces opérations tout en améliorant significativement depuis 2016 le solde de trésorerie de la commune. Cette trésorerie nous permettra à un moment où les aides financières aux petites communes ont tendance à diminuer, de poursuivre le programme que cette municipalité vous a proposé en 2020.

Depuis 2016, les taux des impôts locaux levés par la commune de Cros n'ont pas variés, alors que tout a augmenté, le coût des travaux, l'énergie, les fournitures les obligations des communes, etc. De plus la suppression de la taxe d'habitation pour une très grande majorité des foyers fait peser une menace sur les finances de notre collectivité. Alors la gestion sérieuse et responsable à laquelle je suis très attaché me conduira certainement à demander au conseil municipal de faire évoluer ces taux en 2022, et cela pour la première fois depuis que je suis maire. Cette évolution sera naturellement très raisonnable et mesurée car le revenu de la plupart des ménages n'a lui par contre pas ou que peu augmenté.

Quelques mots sur deux sujets sur lesquels nous travaillons avec la Communauté de communes puisque c'est elle qui en a depuis quelques années la compétence :

- Le premier concerne les ordures ménagères (OM) dont la taxe est de plus en plus élevée, à cause du coût du traitement réalisé par des entreprises spécialisées qui sont en quasi situation de monopole et de la qualité très médiocre du tri que nous faisons des déchets que nous produisons (ce mauvais tri impacte à la hausse le coût du traitement). Nous devons composter plus, bien faire le tri de ce qui est recyclable car il représente une recette, et les mettre dans les sacs et bacs jaunes et ne mettre dans les sacs et bacs gris que ce qui n'est ni compostable ni recyclable. Cela réduira le tonnage des OM à traiter et donc la facture à payer. De plus encombrants et cartons doivent être portés à la déchetterie, leur place n'est ni dans les bacs ni à côté de ceux-ci, comme on le voit encore trop souvent. Pour ce qui est de la collecte des OM nous souhaitons supprimer les bacs collectifs du pont de Cévennes, de la mairie et de la Rouvière, qui sont une injure à nos paysages et une incitation aux dépôts sauvages et au mauvais tri. Nous souhaitons revenir à la collecte à domicile avec des bacs individuels. Mais cela pose quelques problèmes vu la largeur de nos voies communales, la dispersion de l'habitat et le type des camions de ramassage utilisés actuellement par la Communauté de communes.
- Le second sujet est la maintenance des pansières, ces seuils en travers des cours d'eau qui permettaient il y a quelques années d'arroser via des béals la plupart des terrains agricoles de la vallée. La loi sur l'eau conduit à la disparition de ces ouvrages au prétexte qu'ils sont un obstacle au transit des sédiments et empêchent la migration des poissons et autres populations aquatiques. Nous pensons que ces arguments ne sont pas justifiés sur la haute vallée du Vidourle que ces ouvrages font partie de notre patrimoine et avec la permanence toute l'année de l'eau à leurs abords favorisent la biodiversité de la vallée. De plus ces points sont très fréquentés l'été pour la baignade car ce sont les seuls endroits où il y a de l'eau à la saison chaude. Ils contribuent donc à l'économie touristique locale.

Faisons le vœux que 2022 voit éclore des solutions pour résoudre ces problèmes.

Mais gardons l'espoir car la crise sanitaire nous aura rappelée l'importance de nos relations humaines, des moments que nous pouvons partager, du bonheur du vivre ensemble.

Je suis convaincu que c'est ensemble, unis et solidaires que nous bâtirons un avenir meilleur et plus joyeux.

Arrivé au terme de mon propos, il me reste à présent, comme il est de tradition, et avec une profonde sincérité, à vous souhaiter au nom de tout le conseil municipal et en mon nom personnel, une belle et heureuse année, remplie de joie et de réussite dans vos projets.

*Prenez bien soin de vous et de tout un chacun.
Le Maire, Christian Clavel*